



COMPTE-RENDU DU CTR SEA DU 27 NOVEMBRE 2020

Le dernier comité technique de réseau du SEA s'est tenu ce jour en visioconférence.

La délégation CGT était composée de :

- Patrice BARTHE, Délégué Fédéral Régional, du DEALAT de DAX
- Bruno HOGNAT, du CRE de CHAUMONT

La séance a été introduite par l'IG1 FERRÉ, directeur central.

Après présentation du format du SEO au 01/01/2021, voir dossier joint, les points suivants ont été abordés.

Transformation de la DELPIA, avec la création du CETA (Centre d'Expertise Technique et Administratif) et du CFP (Commandement de la Force Pétrolière).

Le PAR sera appliqué à tous les agents concernés par cette réorganisation.

Bilan personnels civils au 01/11/2020, le SEA compte 632 PC, alors que l'effectif autorisé est de 652 PC. Ne cherchez plus d'où viennent vos difficultés à assumer les tâches qui vous sont confiées !

Continuité du recrutement d'ouvriers d'état, à l'initiative de la CGT en bilatérale avec l'IHC VOLPI. Ces recrutements, depuis perdurent. Satisfecit CGT, il faut en accélérer le nombre et la cadence, par contre le recrutement d'OEP sera difficile à justifier, puisque les anciens EVSEA recrutés en fort volume par le dispositif 4139-2, ne va pas inciter à rajouter cette profession d'OEP aux 21 restantes, ouvertes au recrutement.

Le SEA, à la demande insistante de la CGT qui exige la réinscription des DEMa de BREST et de TOULON, à titre rétroactif, sur la liste des établissements permettant un départ anticipé suite à exposition à l'amiante (ASCAA), dit faire tout son possible pour réparer cette « erreur » ayant des conséquences graves pour les agents.

Nos camarades fonctionnaires, AA, ATMD et AAE, agents concernés par la clause de revoyure, ont bénéficié d'une revalorisation de leur IFSE.

Quant aux primes COVID, force est de constater que les PC des dépôts ne semblent pas exister au SEA ! En effet, les bénéficiaires de cette prime exceptionnelle, au nombre monumental de 12...l'ont été sur les sites suivants : 9 à DELPIA siège, 2 à DCSEA, 1 à BPIA. 6 agents ont perçu 1000,00 euros, 6 ont perçu 660,00 euros.

Pour ce qui est du télétravail, la CGT a demandé que les dépôts soient équipés en conséquence pour permettre une rotation des agents entre travail au domicile et travail sur site. Ceci pour éviter de voir mises en œuvre des solutions plus ou moins loufoques, qui auraient pour conséquence d'impacter le quotidien des agents dans leurs structures familiales et sociales. La situation anxiogène, l'incertitude du lendemain n'apporte que de la crainte pour demain.

L'arrêté des restructurations devrait être publié en fin d'année. Y seront inscrits les PC restructurés au titre de 2021, ainsi que reportés les sites listés où subsistent des PC non reclassés des années 2018 et 2020.

Les sites listés dans l'arrêté sont les suivants : DCSEA, DELPIA, DEA de TOURS, CRE de MONNAIE, DEMa de TOULON, CRE de BOUY

En conclusion, « la CGT ne lâche rien »

N'hésitez pas à interpeller vos élus, pour tout questionnement.



DÉCLARATION LIMINAIRE DU CTR SEA DU 27 NOVEMBRE 2020

Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs, une page se tourne avec ce dernier CTR et la fin du SEA le 31 décembre 2020.

Aussi pour respecter la mémoire des militaires et civils qui auront donné le meilleur d'eux-mêmes pour l'appellation SEA, la CGT aujourd'hui ne développera aucun point négatif et se contentera de lister ce qu'elle considère essentiel, pour qu'ils soient pris en compte.

La CGT se félicite, bien que le CTR soit aboli, que le SEA ait voulu que le dialogue social perdure, et donc résurrection des CICPC.

Que le SEA ait toujours été à l'écoute de la CGT, sur des sujets cruciaux comme le recrutement d'ouvriers de l'état, ou la volonté de faire modifier l'arrêté ASCAA du 24 avril 2006 au profit des DEMa de BREST et TOULON. La liste est loin d'être exhaustive.

Que le SEA saura prendre en compte les agents de DCSEA, victimes du désengorgement de la plaque Parisienne, qui ne souhaiteront pas quitter la région Parisienne. On peut légitimement imaginer les difficultés dues à la perte de leurs connaissances, et donc l'impact négatif sur la performance du SEA.

Que le SEA saura, comme toujours s'adapter à toutes les difficultés, grâce à tous ses personnels ayant un sentiment fort d'appartenance à cette communauté.

Que le SEA saura prendre en compte, le phénomène télétravail en demandant à équiper fortement tous les établissements d'ordinateurs portables, clé TOKEN et SMOBI. Le travail d'hier ne sera plus le travail de demain.

Que le SEA saura prendre en compte le besoin d'avancements, quand faute de pas de chances, aucun cadre militaire ne sera présent pour en faire la demande au moment de rendre la copie.

Que le SEA saura remplacer sans attendre leur départ, les personnels qui sont au cœur du bon déroulement des OPEX, le passage de témoin est l'assurance de la sérénité. Anticiper n'est-elle pas la seule attitude intelligente ? Reste à convaincre BERCY.

Adieu SEA, longue vie au SEO.

Le progrès social sera toujours le combat de la CGT.

La CGT vous remercie de votre attention.